



Procès-verbal

de l'Assemblée des déléguées extraordinaire de la Fédération suisse des sages-femmes du 2 novembre 2004, 13h00, à Olten

Présidence: Lucia Mikeler Knaack
Procès-verbal: Christine Rieben

Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée des déléguées
2. Élection des scrutatrices
3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée des déléguées du 12.5.2004
4. Approbation du règlement du Comité central
5. Élection de la présidente
6. Élection des membres du Comité central
7. Propositions
8. Divers et clôture

1. Ouverture de l'Assemblée des déléguées

La présidente ouvre l'Assemblée des déléguées extraordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle remercie la traductrice Corinne Tim.

Sont excusées, Christiane Sutter, CC Genève, ainsi que les deux candidates, Cosima Lux, Vaud-Neuchâtel, et Michelle Pichon, Genève.

Andrea Ruffieux est élue à l'unanimité comme présidente de séance. Elle mène les débats jusqu'au point 5 de l'ordre du jour inclus.

Contrôle des mandats: ont été comptées 62 déléguées pour 106 mandats, à partir du point 6, 64 déléguées pour 108 mandats (au lieu de 119). Les sections suivantes n'ont pas pu occuper tous les mandats leur étant attribués:

Section de Genève: 6 sur 8
Section de Suisse orientale: 12 sur 15
Section de Zurich et environs: 20 sur 21
Section de Vaud-Neuchâtel: 6 sur 11

2. Élection des scrutatrices

Les collègues se mettant à disposition, Gisela Burri (Zurich et environs) et Monika Baumann (Genève), sont élues à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée des déléguées du 12.5.2004

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité dans sa forme présente; des remerciements sont adressés à sa rédactrice, Christine Rieben.

4. Approbation du règlement du Comité central

À la suite d'une demande, il est encore fait le rajout suivant au point 16: les réunions sont indemnisées à hauteur de Fr. 35.-par heure. La présidente reçoit une indemnité supplémentaire annuelle de Fr. 6'000.-. Le règlement est adopté à l'unanimité.

5. Élection de la présidente

La candidate obtient le résultat suivant :
Lucia Mikeler Knaack, section des deux Bâle, est élue par 106 voix, à l'unanimité.

6. Élection des membres du Comité central

La majorité absolue (54 voix) est appliquée au premier tour de scrutin, la majorité relative lors d'un éventuel deuxième tour.

La section de Berne fait une demande, pour que les déléguées puissent encore délibérer en l'absence des candidates. Cette demande est rejetée par 59 voix (26 pour, 23 abstentions).

Les candidates suivantes sont élues:

Nicole Sid'Amar, section de Fribourg, par 101 voix
Michelle Pichon, section de Genève, par 96 voix
Marianne Indergand-Erni, section de Suisse centrale, par 82 voix
Ines Lehner, section du Bas-Valais, par 80 voix

Les candidates suivantes, non élues, ont obtenu:

Cosima Lux, section de Vaud-Neuchâtel, 37 voix
Annette Sahl, section de Berne, 36 voix

Le Comité central nouvellement élu entrera en fonction dès le 1.1.2005. La remise de fonction aura lieu lors de la réunion du Comité central du 7.12.2004.

7. Propositions

Aucune proposition n'a été faite.

8. Divers et clôture

La présidente donne les informations suivantes:
Des membres sont encore recherchés pour l'instance consultative qualité. L'offre du poste de secrétaire générale va être publiée dans les éditions de novembre de *Sage-femme suisse* et de *Soins infirmiers*. De plus, une petite annonce va paraître à la mi-novembre dans le *Tagesanzeiger* et dans *Le Temps*. C'est le Comité central nouvellement élu qui procédera à son engagement.

En ce qui concerne le positionnement de la profession de sage-femme au niveau de haute école spécialisée, un travail de Lobbying est encore nécessaire. Les sections ont déjà reçu à cette intention un argumentaire succinct. La prise de décision, prévue pour le 25.11.2004, est reportée à mai 2005.

Penny Held nous communique à ce propos, qu'un congrès de la FSAS sur le thème du *Lobbying* aura lieu à Zurich le 22.2.2005.

La présidente remercie encore une fois toutes les participantes et clôt l'assemblée à 14h50.

La présidente: Lucia Mikeler Knaack
La rédactrice du procès-verbal: Christine Rieben